|  |
| --- |
| ***MAXIMES du bon Écolier*** |
| ***OBÉISSANCE****:*  J’obéis tout de suite.  Je respecte le silence.  Je lève le doigt avant de parler pour demander la parole.  ***TRAVAIL****:*  Je suis attentif en classe.  Je travaille seul.  Mon travail à la maison est fait correctement.  ***TENUE****:*  Je me tiens bien en classe.  Je marche posément dans les couloirs.  ***ORDRE ET SOIN****:*  Je range mon casier.  Mes cahiers sont bien tenus.  J’ai toujours toutes mes affaires.  Je prends soin du matériel scolaire.  ***RESPECT :***  Je sais écouter et respecter les autres.  Je parle correctement.  Je suis bon camarade en récréation.  Je montre le bon exemple.  Je rends service.  ***POLITESSE :***  Je salue la maîtresse en arrivant et en partant.  Je me lève quand un adulte entre dans la classe.  Je frappe avant d’entrer dans une pièce.  ***PIÉTÉ :***  J’ai une tenue respectueuse pendant la prière. |



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**de l'école primaire et maternelle**

Chers parents,

Vous avez fait le choix de l'Ecole Saint-Dominique pour assurer à vos enfants une scolarité en harmonie avec l'éducation familiale.

Saint-Dominique est une école catholique dans laquelle l’instruction religieuse est traditionnelle et les programmes scolaires classiques. La méthode d'apprentissage de la lecture est, dès la grande section de maternelle, rigoureusement syllabique.

Comme à la maison la vie ne peut s'organiser sans règle ; dans une école accueillant de nombreux élèves, nous ne pouvons vivre sans règlement ni ordre. Nous vous demandons donc de signer ce règlement et de nous aider à le faire respecter pour le bien de chacun.

La Direction,

«*Dans toute organisation sociale, toute famille, toute association, chacun doit concourir personnellement à l'œuvre générale. Il doit travailler de tout son cœur à sa conservation, à la réussite de ses œuvres, à son extension*». *Père Brisson*

**1. PONCTUALITĖ – ENTRĖES ET SORTIES DES LOCAUX**

**HORAIRES**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 16h25.**

**ENTRĖES et SORTIES DES LOCAUX.**

Le matin, les enfants sont accueillis par les enseignants directement en classe à partir de 8h20 et ils doivent y être **à 8h25**, soit cinq minutes avant la sonnerie.

A 13h30 tous les élèves se rangent dans la cour de récréation.

A 12h05 et à 13h25, les élèves sortent par le hall, avenue Charles De Gaulle à l’exception des classes maternelles qui sortent **le** **soir** par le portail vert de la Rue du Raidillon.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer avec leurs enfants dans les locaux.

Les abords de l’école ne sont pas un lieu de récréation. Les parents et accompagnants veilleront à la bonne tenue de leurs enfants afin d’assurer la sécurité et de ne pas gêner le voisinage.

Le stationnement dans l’avenue Charles-De-Gaulle et dans la rue du Raidillon ne doit gêner la circulation ni des voitures ni des piétons.

Les enseignants étant chargés d’assurer le bon déroulement des sorties, merci de collaborer à cette tâche délicate.

**2. ASSIDUITĖ-SANTĖ**

Toute absence d’élève doit être justifiée.

Les dates des vacances (selon le calendrier distribué en début d’année scolaire) doivent être respectées. **Les élèves ne sont donc pas autorisés à prendre des congés en dehors de ces dates. De même, tous les rendez-vous médicaux ou autres seront pris en dehors des horaires scolaires.** Seules certaines rééducations se font sur le temps scolaire, en accord avec l’enseignant et la Direction ; cela concerne les classes de la Maternelle au CE2 inclus.

**Toute demande d’absence pour raisons exceptionnelles et sérieuses sera présentée par écrit à la directrice de cycle au moins 48 heures à l’avance.**

Toute absence pour imprévu grave ou maladie sera signalée à l’école par téléphone ou par e-mail avant 8h30 le matin et 13h20 l’après-midi. **Elle sera confirmée au retour de l’élève par un mot écrit à l’enseignant.**

Toute absence dépassant une semaine sera obligatoirement justifiée par un certificat médical.

*Dominique Savio : « Don Bosco, aidez-moi à devenir un saint. »*

*Don Bosco : « Je veux t’offrir la formule de la sainteté. Fais bien attention.*

*Primo :* ***la joie****. Ce qui te trouble et t’enlève la paix ne vient pas du Seigneur.*

*Secundo : les études et la piété : attention en classe, application dans l****e travail et la prière****. Tout cela par amour du Seigneur.*

*Tertio :* ***Fais du bien aux autres****. Aide toujours tes camarades, même si cela te coûte des sacrifices. La sainteté, c’est cela. »*

*« Avec la Vierge Marie, demeure dans la joie de l’Esprit Saint et va vers les autres».*

Signature des parents  Signature de l’élève

Tout bulletin de liaison égaré sera facturé 5 euros.

Les avertissements écrits sont communiqués aux parents par le bulletin de liaison et ils sont signés par la directrice de cycle. Selon le cas, un rendez-vous sera proposé aux parents afin de s’entretenir des difficultés rencontrées.

L’avertissement peut être motivé soit par un manquement grave, soit par une accumulation de manquements plus légers. Il appelle des efforts soutenus pour un changement d’attitude.

Trois avertissements entraînent une retenue le samedi matin ou le soir après la classe selon le choix de l’enseignant.

Les cas graves ou les récidives (3 retenues au cours de l’année scolaire) peuvent conduire à une exclusion pour une durée déterminée de la classe ou de l’école.

En cas de nécessité, l’élève en difficulté sera amené à évaluer concrètement la progression de son comportement ou de son travail par un « contrat de bonne conduite » mis en place en concertation entre l’école et les parents.

**8. CONTACT PARENTS-ENSEIGNANTS**

Il est possible de rencontrer les enseignants le matin avant la classe, le soir après 16h30, et pour certains, lors de la coupure du déjeuner. Les rendez-vous peuvent être pris par le biais du bulletin de liaison.

Nous remercions les parents de ne pas s’entretenir avec les enseignants lors de la mise en rangs ou à la porte de la classe, même exceptionnellement, par respect pour tous.

Tout échange de point de vue avec l’enseignant se fait sous pli fermé.

**9. VIE SPIRITUELLE**

Le catéchisme est enseigné par les chanoines en CM et en CE, et par les maîtresses dans les petites classes.

Les élèves vont prier régulièrement à la chapelle avec leur classe ou individuellement selon l’âge. Ils assistent à des messes de classe toutes les deux semaines à partir du CE1.

La confession est proposée dans le temps scolaire Celle-ci n’est pas obligatoire, les enfants peuvent également rencontrer librement les chanoines pendant les récréations.

Les parents sont informés des confessions et des messes par e-mail après chaque période de vacances. Les horaires sont rappelés dans l’agenda scolaire ou affichés à la porte de la classe en grande section de maternelle. Les horaires peuvent être modifiés à la dernière minute par les chanoines.

Les maladies infantiles et la présence de poux doivent être signalées. Les enfants atteints de maladies contagieuses, même bénignes, ne seront pas acceptés à l’école.

De même, en cas d’épidémie, il est demandé de garder à la maison toute la fratrie pendant la période d’incubation.

**3. RESPECT DE SOI ET DES AUTRES**

**Tenue**

Les élèves portent un tablier bleu clair propre et boutonné. Celui-ci est emporté à la maison à chaque fin de semaine et il est rapporté nettoyé et en bon état le lundi matin**.** Le nom de l’enfant est visible sur l’avers.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun. Les pantalons « blue-jeans », les vêtements troués, les décolletés, les jupes et shorts courts et les chaussures de toile sont interdits (les tennis et toutes chaussures de sport étant strictement réservés aux activités sportives).

**Silence**

L’ordre et le calme sont de règle dans les locaux de l’école.

Le silence est demandé dans les couloirs.

A la fin des récréations, les élèves se rangent en silence et ils gardent le silence jusqu’à l’entrée en classe.

**Politesse -langage**

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Il convient d’éviter tout vocabulaire impoli ou grossier et d’utiliser les expressions de courtoisie telles que «  Bonjour Madame, Monsieur… s’il vous plaît… Merci Madame… ».

Les élèves vouvoient les adultes.

Un vocabulaire grossier et irrespectueux peut être sanctionné par une retenue.

**4. ORDRE ET RESPECT DU MATERIEL - JEUX**

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l’ambiance de travail et constitue l’une des composantes du respect dû à toutes les personnes qui travaillent à l’école, élèves, enseignants, personnel administratif, ainsi qu’aux employés qui assurent l’entretien des locaux.

Les objets trouvés sont déposés au secrétariat ou dans la malle située dans le hall.

A chaque période de vacances, les objets et vêtements non marqués et non réclamés sont donnés à des œuvres caritatives.

Le dernier sorti d’une pièce (classe, WC, lavabos…) veillera à laisser la pièce en ordre et dans le plus grand état de propreté. Les papiers et autres détritus seront jetés dans les corbeilles.

Chacun respectera les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs…).

Les tabliers déchirés en cour de récréation seront réparés rapidement par le responsable de la dégradation.

La qualité du cadre de vie est l’affaire de tous : les élèves, les parents et tous les intervenants dans l’école auront à cœur de signaler tout défaut de matériel qu’ils pourraient remarquer ou qu’ils auraient provoqué.

**JEUX**

Les gadgets, cartes à échanger, jeux violents, les jeux dangereux (canifs, billes d’acier…), chewing-gums, jeux électroniques, téléphones portables, rollers, planches à roulettes et trottinettes sont interdits.

A partir du CP, il est demandé aux enfants de ne plus apporter de jouets en classe.

Pendant les récréations, les élèves jouent avec des ballons de mousse. Des tables de ping-pong sont à la disposition des élèves des classes de 8e et de 7e exclusivement.

**5. DÉJEUNER - PANIER-REPAS**

L’école ne dispose pas de service de restauration, mais les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux ont la possibilité d’apporter un panier-repas et de déjeuner sur place.

Les enfants qui déjeunent exceptionnellement  à l’école le signalent à l’enseignant lors de l’appel quotidien et achètent au secrétariat un ticket-repas.

En septembre, une circulaire invite les familles à préciser les jours de repas à l’école lorsque ceux-ci sont réguliers.

Lors du repas, les règles de calme et de politesse sont les mêmes qu’en classe.

Les élèves prennent leur repas calmement et proprement.

Nous recommandons aux mamans de doser le repas des enfants selon leur appétit.

A la fin du repas, les élèves participent à la remise en ordre de la salle.

**6. SUIVI DU TRAVAIL SCOLAIRE**

Une réunion d’information est proposée au début de chaque année. A cette occasion, après une présentation générale de l’école par la directrice de cycle et le chanoine, les parents sont informés sur les programmes et les méthodes employées par les maîtresses en classe.

Ils sont de plus invités à prendre rendez-vous avec les enseignants avant les vacances de Noël afin d’établir un contact personnalisé bénéfique à l’enfant.

**Le travail du soir nécessite un suivi régulier des parents.**

Le passage dans la classe supérieure est étudié en conseil de classe dès le premier conseil de février et la décision est notifiée en juin.

Les cahiers journaliers sont remis aux parents chaque vendredi et sont rapportés signés le lundi matin. Il est conseillé de revoir brièvement les exercices mal compris et demandé de corriger les cahiers.

Toutes les notes font l’objet de relevés réguliers dont le planning est distribué en début d’année. En primaire, cinq relevés de notes accompagnés d’une appréciation s’ajoutent à un conseil de classe semestriel dont le compte-rendu est distribué début mars et fin juin avec l’avis de passage dans le niveau supérieur.

Toutes les notes sont consultables sur Scolinfo, les familles reçoivent le code d’accès à la rentrée de septembre.

En maternelle, un bulletin d’évaluation est remis aux élèves à la fin de chaque trimestre.

**7. ENCOURAGEMENTS ET PUNITIONS**

C’est en travaillant sérieusement et dans le calme que les enfants parviendront à s’épanouir dans le cadre scolaire.

Les enseignants ont à cœur de souligner les efforts des élèves et de les encourager à bon escient.

L’école se devra de remédier, pour le bien de tous, au non-respect des règles connues de tous au sein de l’école et lors des sorties quelles qu’elles soient (agitation, désobéissance, insolence, grossièreté, tricherie, manque d’assiduité au travail, etc.).

La punition sanctionne le manque de travail, les écarts de comportement ou l’indiscipline. Elle est progressive et proportionnelle à l’acte qui l’a motivée.